



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Règlement 939-16


Avis est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière /directrice générale que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 8 août 2016, le Règlement n° 939-16 décrétant des travaux de pavage et de pose de luminaires sur la rue Vincent-Sicari et un emprunt de 150 000 \$ pour la réalisation de ces travaux.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 17 août 2016.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 septembre 2016.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles d'ouverture de bureau qui sont du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 15 septembre 2016


France Landry
Directrice générale/secrétaire-trésorière